

PERIMETRE DU QUARTIER

Val d'Oise (95)

Commune : **Garges-lès-Gonesse.**

Z.R.U. : **Les Doucettes, Les Basses Bauves.**

1157030

n° d'ordre : 705

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

*La délimitation du périmètre de la Z.F.U. du même nom, inscrite rue par rue au décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 est distincte de celle de la Z.R.U. décrite ci-dessous.
Le tracé du périmètre de la Z.F.U. apparait en surimpression sur la carte au 1/25 000 de la Z.R.U., mentionnée à l'article 1 des décrets n°96-1156 et 96-1157 du 26 décembre 1996.*

- Du CD 125 (avenue Charles de Gaulle, ex Maurice Thorez) jusqu'à la rue Philibert Delorme
- Rue Philibert Delorme, fonds de parcelles section ZI 478 - 479 - 480 - 486 jusqu'à l'avenue de la Division Leclerc
- Avenue de la Division Leclerc jusqu'à la limite est du collège H. Wallon (parcelle Z3 1842) jusqu'à la rue du Tiers Pot
- Rue du Tiers Pot jusqu'à la rue de l'Argentière
- Rue de l'Argentière jusqu'à la rue des Doucettes
- Rue des Doucettes jusque la limite sud et ouest du lycée Arthur Rimbaud
- De la limite sud et ouest du lycée Arthur Rimbaud (parcelle AL 654) jusqu'à l'avenue de la Division Leclerc
- Avenue de la Division Leclerc jusqu'à la rue Charles Garnier
- Rue Charles Garnier jusqu'à l'avenue Lénine
- Avenue Lénine jusqu'au CD 125
- (CD 125 (avenue Charles de Gaulle, ex Maurice Thorez))